

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 8 mars 2021 à 19h00, à la salle des fêtes**

Réunion ce jour sur convocation à l'ensemble des conseillers par mail du 02/03/2021

Ordre du jour :

- 1. Validation des comptes-rendus des séances du 25 janvier et du 10 février 2021**
- 2. Vote des comptes de gestion 2020 (Commune/Eau/Lotissement En Mal Pommier)**
- 3. Vote des comptes administratifs 2020 (Commune/Eau/Lotissement En Mal Pommier)**
- 4. Questions diverses**

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Cédric CHARRIERE, Michel CUINET, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Céline COLAS (11 présents)

Maxime BALLAUD est élu secrétaire de séance.

1. Validation des comptes-rendus des séances du 25 janvier et du 10 février 2021

Après avoir complété un point sur les coupes ONF, les comptes-rendus sont lus et adoptés à l'unanimité.

2. Vote des comptes de gestion 2020 (Commune/Eau/Lotissement En Mal Pommier)

Les comptes de gestion sont des documents fournis par le Trésorier de Moirans en Montagne. Ils retracent l'ensemble des opérations qui se sont déroulées sur l'année 2020.

Ils doivent correspondre avec exactitude aux comptes administratifs proposés par l'ordonnateur, à savoir le Maire. Les trois comptes de gestion sont acceptés à l'unanimité.

3. Vote des comptes administratifs 2020 (Commune/Eau/Lotissement En Mal Pommier)

Compte administratif « commune »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	194 134.22 €	42 053.62 €
Recettes	243 576.45 €	63 378.37 €
Excédent 2020	+ 49 442.23 €	+ 21 324.75 €
Déficit 2020		
Résultat 2019	+102 192.83 €	-52 101.42 €
Résultat clôture 2020	+ 99 533.64 €	-30 776.67 €

Soit un résultat positif de **+ 68 756.97 euros.**

Compte administratif « eau et assainissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	46 019.24 €	28 118.65 €
Recettes	44 754.96 €	22 339.26 €
Excédent 2020		
Déficit 2020	-1 264.28 €	- 5 779.39 €
Résultat 2019	+42 767.48	+56 952.43
Résultat clôture 2020	+ 41 503.20 €	+ 51 173.04

Soit un résultat positif de **+ 92 676.24 euros**

Compte administratif « lotissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	387 988.63 €	388 028.63 €
Recettes	388 029.03 €	83 672.98 €
Excédent 2020	+ 40.40	
Déficit 2020	0	-304 355.65 €
Résultat 2019	0 €	-83672.98 €
Résultat clôture 2020	+ 40.40	-388028.63 €

Soit un résultat négatif de **-387 988.23 euros**

Le budget lotissement est déficitaire puisque quatre ventes sur 11 ont été enregistrées en 2020 et que la totalité du coût des travaux est pris en compte.

Les comptes administratifs des 3 budgets présentés par le Maire sont votés à l'unanimité par 10 voix « pour ». (Madame le Maire est sortie de la salle pendant la délibération et n'a pas pris part au vote)

4. Questions diverses

- Quelques habitants de la commune vont pouvoir bénéficier du vaccin contre le Covid suite à la mise à disposition de quelques doses supplémentaires sur le centre de vaccination de Moirans en Montagne.
- Le projet d'aménagement d'un bike park a débuté. Il prendra place sur un terrain communal boisé, situé sur le tour de cochon, après le lotissement. Durant déjà deux samedis après-midi, plusieurs élus, des membres de la réserve communale et les jeunes ont participé efficacement à l'aménagement de la première piste. L'aménagement se poursuit et le bike park sera opérationnel d'ici peu, après la mise en place d'une signalétique et d'un règlement intérieur.
- Une visite est prévue avec la commission de Terre d'Emeraude le 9 mars 2021 sur le site Berrod.
- Le PLUi est toujours en cours d'élaboration et des retours sur les zones d'extension sont prévus avant la fin mars 2021.
- Point sécurité routière : le Conseil municipal poursuit son travail de réflexion sur les aménagements de sécurité routière à prévoir dans le village.
Pour faire suite à la réunion de travail du 10 février dernier, il sera demandé à l'agence routière de Saint-Claude (CERD de Moirans) de procéder à la mise en place, à titre expérimental, de blocs de route provisoires formant des rétrécissements sur la chaussée, à deux endroits précis de la grande rue.
Ces dispositifs, destinés à limiter la vitesse, permettront d'évaluer le comportement des usagers. Le résultat donnera des indications sur le type d'aménagements à mettre en place à la suite pour ainsi pouvoir répondre à la demande des habitants de la grande rue.

Parallèlement, une enquête de circulation sera prochainement menée, avec la mise en place d'appareils de comptage à chaque entrée de la commune pour mesurer la vitesse et le trafic.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,

Maxime BALLAUD

Le Maire,
Isabelle TISSOT